



## Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

### **REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL « EGALITE DES CHANCES » Mardi 2 mars 2021**

**Ministère des solidarités et de la santé**

•	Ordre du jour .....	2
•	Membres présents .....	3
•	Présentation, discussion et validation de la feuille de route présentée par le Secrétariat Général .....	4
•	Intervention de Fabrice Murat .....	4
•	Intervention de Michael Förster .....	9
•	Désignation d'un Président et de rapporteurs .....	12
•	Proposition d'un calendrier de travail .....	13

## **Ordre du jour**

- **Présentation, discussion et validation de la feuille de route présentée par le Secrétariat Général**
- **Intervention de Fabrice Mural, chef de projet au sein de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale**
- **Intervention Michael Förster, économiste senior de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), division des politiques sociales**
- **Désignation d'un Président et de rapporteurs**
- **Proposition d'un calendrier de travail**
- **Points divers**

**Membres présents**

- **PRESIDENTE**  
Brigitte ZAGO-KOCH (Secrétaire Générale du CNLE)
- **COLLEGE DES ASSOCIATIONS**  
Delphine BONJOUR (Secours Catholique)  
Manon JULLIEN (Uniopss)
- **COLLEGE DES PERSONNES CONCERNEES**  
Sonia BENMAA (Apprentis d'Auteuil)  
Sylvie HEBERT LELIEVRE (UPP Dieppe)  
Marie-Jeanne GRENIER  
Lucienne SOULIER (ATD Quart Monde)  
Coralie (Latribu Detachenn)
- **COLLEGE DES PERSONNES QUALIFIEES**  
Bernard MORIAU (Médecins du Monde)
- **COLLEGE DES PARTENAIRES SOCIAUX**  
Alain ROUSSENAC (FO)  
Christine SOVRANO (CGT)
- **COMITE SCIENTIFIQUE**  
Olivier MILHAUD (Sorbonne Université)  
Charlotte MIOT (CASVP)
- **ADMINISTRATIONS**  
**MINISTÈRE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE**  
Matthieu DEVRIENDT (DGCS)  
**MINISTÈRE de l'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**  
Naouel AMAR (DJEPVA)
- **SECRETARIAT GENERAL DU CNLE**  
Hajar HABID  
Juliette RAMSTEIN
- **INTERVENANTS**  
Fabrice MURAT (DEPP)  
Michael FÖRSTER (OCDE)

Nombre total de participants : 20

*La séance est ouverte à 9 heures 35.*

## Présentation, discussion et validation de la feuille de route présentée par le Secrétariat Général

**Brigitte ZAGO-KOCH (Secrétaire Générale du CNLE)** : Avant d'ouvrir l'ordre du jour, je souhaite rendre un hommage à Cédric Rouly, membre du 5<sup>ème</sup> collège, qui nous a quittés vendredi dernier. Ses nombreuses contributions au CNLE, notamment sur les questions de logement, nous apportaient beaucoup. Ayons donc une pensée pour lui et sa famille.

Concernant l'ordre du jour, deux interventions précéderont la désignation d'un président, l'organisation du calendrier et les points divers. Nous disposons de trois heures de réunion : je vous propose donc de consacrer une heure à chaque intervention puis d'en débattre dans l'optique de construire notre programme de travail. Tout d'abord, Fabrice Murat nous présentera les inégalités du système scolaire. Par la suite, Michael Förster évoquera les moyens pour réduire les inégalités sociales au prisme de la redistribution et des leviers individuels. Ces deux interventions apporteront quelques éclairages internationaux mais n'entreront pas dans les détails des dispositifs.

## Intervention de Fabrice Murat

**Fabrice MURAT (DEPP)** : Bonjour et merci de me donner l'occasion de m'exprimer devant vous. J'appartiens au corps des administrateurs INSEE et suis expert en évaluations des compétences des adultes et des jeunes à la DEPP, le service statistique du ministère de l'Éducation nationale. Je vais vous présenter les solutions les plus connues pour répondre aux problèmes de l'échec scolaire et des inégalités sociales. Dans un premier temps, je reviendrai rapidement sur ce que j'entends par inégalités pour définir le cadre général de ma présentation. Ensuite, je dresserai un état des lieux des inégalités à l'école en mettant l'accent sur les compétences et les inégalités précoces, dès l'entrée en CP. Je conclurai cette partie sur des éléments de comparaison dans le temps et dans l'espace, en utilisant notamment l'enquête PISA. Enfin, je m'intéresserai aux mesures prises pour limiter les inégalités sociales.

### Les études sur les inégalités sociales à l'école

Lorsque l'on se penche sur le problème des inégalités du système scolaire, on peut adopter deux approches. D'une part, s'intéresser aux inégalités brutes, c'est-à-dire au fait que les élèves ne sortent pas tous de l'école diplômés. D'autre part, on peut se centrer sur les inégalités de compétences, en lecture ou en calcul. Les inégalités de réussite scolaire s'inscrivent dans le cadre global des inégalités sociales. Généralement, les élèves qui effectuent des études longues et disposent des meilleures compétences en français et en mathématiques sont issus de milieux sociaux favorisés. Ce n'est pas systématique, mais il existe une forte corrélation entre ces deux paramètres. Les études démontrent qu'à niveau de compétences égales, les parcours diffèrent selon les individus. C'est pourquoi je vais insister sur les classes sociales.

On distingue quatre formes d'évaluation des compétences des élèves :

- Exhaustives

Celles-ci concernent tous les élèves en CE1, en 6<sup>ème</sup>, en 2<sup>nde</sup> et en CAP, qui sont interrogés en début d'année scolaire. L'objectif est de fournir des outils de diagnostic aux enseignants, ainsi que de produire des chiffres que les statisticiens vont utiliser pour analyser les inégalités scolaires.

- Ponctuelles

Elles sont purement à visée statistique. Le DEPP a mis en place un dispositif intitulé CEDRE. Celui-ci interroge depuis 2003 un échantillon d'élèves de 3<sup>ème</sup> et de CM2 dans différentes disciplines. L'enquête porte à tour de rôle sur le français, les langues vivantes, l'histoire-géographie, les mathématiques et les sciences. Tous les cinq ans, on refait un cycle sur une discipline afin d'évaluer si le niveau monte ou baisse. On a d'ailleurs observé une baisse significative en mathématiques.

- Enquêtes internationales (PISA, TIMSS, PIRLS)

Les résultats confirment une dégradation nette des performances en mathématiques qui concerne tous les milieux sociaux.

- Panels

Ils reposent sur un gros échantillon d'approximativement 35 000 élèves, suivis durant toute leur scolarité par le DEPP puis par l'Insee à leur entrée dans la vie active. Les enquêteurs interrogent aussi les familles afin d'obtenir une vision fine du milieu socioculturel des élèves et, par extension, de tous les déterminants qui jouent sur la réussite scolaire. Il n'y a pas un facteur qui l'emporte sur les autres (professions des parents, diplômes, revenus, etc.), mais ils se cumulent. Malheureusement, on ne peut pas mener ce type d'évaluation systématiquement.

### Les inégalités de parcours scolaires

*Fabrice Murat partage un tableau comparatif des panels de 1997 et de 2007.*

Ces panels permettent de confronter les parcours des élèves aux informations récoltées : le sexe, la profession et le diplôme des parents, le niveau à l'entrée en 6<sup>ème</sup>, les revenus, etc.

Les écarts suivant la **profession des parents** sont importants. La différence entre les enfants d'enseignants et ceux d'ouvriers non qualifiés est significative. En effet, seuls 4 % des premiers sortent du système scolaire sans diplôme contre 18,5 % pour les seconds. L'aspect positif est que cette inégalité s'est réduite entre 1997 et 2007. L'écart s'est resserré en termes de parcours scolaires. Néanmoins, les écarts restent non négligeables car 86 % des enfants d'enseignants sont bacheliers contre seulement 35 % des enfants d'ouvriers non qualifiés.

Le panel est l'une des rares sources grâce à laquelle on peut obtenir des données en fonction des **revenus des parents**. Si l'on compare les enfants issus de ménages disposant d'au moins 5 000 euros mensuels et ceux qui ont grandi dans des familles disposant de moins de 1 160 euros, on compte 60 points d'écart pour l'obtention d'un baccalauréat général ou technologique. Ces écarts s'expliquent par le diplôme des parents, ainsi que par le niveau à l'entrée en 6<sup>ème</sup>. Cependant, des différences de parcours qui s'expliquent par d'autres facteurs subsistent entre les élèves ayant le même niveau à l'entrée en 6<sup>ème</sup> et appartenant à un milieu socio-économique similaire.

- **Les inégalités à l'entrée en 6<sup>ème</sup>**

Il existe aussi un lien entre la profession des parents et les compétences des élèves à l'entrée en 6<sup>ème</sup>. En effet, 41 % d'enfants d'ouvriers non qualifiés se retrouvent au niveau le plus bas contre 6 % d'enfants d'enseignants. Par ailleurs, 45 % des enfants d'enseignants ayant des résultats médiocres (1<sup>er</sup> quartile inférieur) obtiennent malgré tout un baccalauréat général ou technologique contre 11 % des enfants d'ouvriers non qualifiés de même niveau. Un déterminisme social affecte les élèves puisque 78 % des enfants d'ouvriers non qualifiés ayant un excellent niveau à l'entrée en 6<sup>ème</sup> obtiendront un baccalauréat général ou technologique contre pratiquement 100 % des enfants d'enseignants.

- **Les inégalités au début du CP**

Depuis 2018, le DEPP mène des évaluations exhaustives auprès des élèves à leur entrée en CP. On évalue les compétences par domaines : reconnaissance des différentes écritures d'une lettre, compréhension orale de mots, manipulation de syllabes ou de phonèmes, comparaison de nombres, etc. Les inégalités se situent entre les écoles – populaires ou favorisées – et varient en fonction des domaines. On retrouve par exemple des écarts importants en matière de compréhension orale entre l'éducation prioritaire et les établissements privés.

On note que l'impact de la crise sanitaire n'a pas été aussi fort qu'on pouvait le craindre. La baisse de niveau est légèrement plus marquée en CE1 et dans la lecture.

- **L'évolution des inégalités sociales et les comparaisons internationales**

L'enquête PISA de l'OCDE évalue tous les trois ans les compétences des élèves dans trois domaines : la compréhension de l'écrit, la culture mathématique et la culture scientifique. La France a une moyenne fixée à 500 avec un écart-type de 100. À partir des réponses des élèves à une série de questions (profession et diplômes des parents, possession ou non de biens tels que des livres, une voiture ou une télévision, etc.), les statisticiens PISA ont construit l'indice socio-économique SESC pour mesurer le niveau social. L'écart-type de cet indice est fixé à 1.

Entre 2000 et 2018, les écarts bruts de score entre les élèves se sont accrus en France en compréhension de l'écrit, ainsi qu'en mathématiques. Pour le reste des pays de l'OCDE, cette augmentation est plus récente.

La corrélation entre l'indice SESC et les scores s'est sensiblement accrue, mais s'améliore depuis 2009. En France, l'impact des inégalités sociales est plus marqué en mathématiques qu'en lecture. En 2018, 35 % des élèves issus des milieux défavorisés obtenaient les moins bons scores en compréhension écrite contre 7 % de ceux issus des milieux les plus favorisés. Au niveau des élèves appartenant aux classes les moins favorisées, on ne remarque pas de différence notable avec les autres pays de l'OCDE. Dans notre pays, les inégalités se situent en haut de la hiérarchie sociale puisque 20 % des plus favorisés obtiennent les meilleurs scores contre 17 % dans les autres pays. Dans tous les cas, **les inégalités s'aggravent en France**. En 2000, 28 % des élèves défavorisés rencontraient des difficultés scolaires contre 35 % en 2018. Inversement, les élèves favorisés sont passés de 16 % au meilleur niveau à 20 %. **Les résultats des élèves socialement défavorisés ont donc régressé tandis que ceux des élèves favorisés ont progressé.**

#### Les mesures pour limiter les inégalités sociales

- **Le redoublement**

Les études montrent un effet mitigé du redoublement sur les performances et négatif sur l'estime de soi. De plus, l'école fait davantage redoubler les enfants d'ouvriers que ceux de cadres.

D'un point de vue méthodologique, la DEPP s'appuie sur des élèves ayant un niveau proche de compétences au départ et compare leurs parcours en cas de redoublement afin d'évaluer l'efficacité de ce dispositif.

- **La scolarisation précoce**

Cette mesure vise notamment à combler le déficit de compréhension orale des enfants, placés dans des conditions d'apprentissage plus favorables qu'à la maison. L'effet positif de la scolarisation précoce en CP disparaît pourtant à l'entrée en 6<sup>ème</sup>. Il faut cependant tenir compte de l'âge car les élèves scolarisés à 2 ans nés en fin d'année ne bénéficient pas d'une scolarisation précoce car le décalage est trop important avec leurs pairs.

- **La réduction de la taille des classes**

Des études montrent qu'elle peut améliorer les résultats, bien que ce ne soit pas systématique. Il reste en effet des écarts en REP+. En 2017, la DEPP a mené une évaluation du dédoublement des classes en CP. Il semblerait que cette mesure agisse la première année, mais il sera nécessaire d'apprécier ses effets sur la longue durée.

- **L'éducation prioritaire**

Depuis les années 1980, les dispositifs se sont succédé (ZEP, RAR, RRS, ECLAIR, REP, etc.) et les résultats ne sont pas toujours à la hauteur des enjeux. Les politiques publiques ont attribué beaucoup de moyens, notamment au collège. Les critiques de ces dispositifs pointent le maintien des ségrégations : les établissements étant stigmatisés, les meilleurs élèves les quittent. L'efficacité de ces dispositifs n'est pas avérée : les évaluations ne révèlent pas d'impact majeur sur les compétences des élèves.

Le panel 2007 nous permet de comparer la situation des élèves en RAR en fin de 3<sup>ème</sup> avec celle de leur entrée en 6<sup>ème</sup>. Les écarts sont restés stables, le point positif étant qu'à compétences égales, les élèves en RAR tendent à intégrer une 2<sup>nde</sup> générale ou technologique.

▪ **Autres travaux du DEPP**

- Monso, Olivier *et al.*, « [Les camarades influencent-ils la réussite et le parcours des élèves ?](#) », *Éducation et formation*, n°100, décembre 2019.
- Azmat, Ghazala *et al.*, « [Évaluation multidimensionnelle de l'impact d'équipements numériques mobiles sur les apprentissages des élèves : premiers résultats des effets du Plan numérique de 2015](#) », *Note d'information*, n°21.05, février 2021.

## Discussion

**Brigitte ZAGO-KOCH (Secrétaire Générale du CNLE)** : Je vous remercie de nous avoir présenté ces tendances qui ne sont pas extrêmement optimistes. Vous avez évoqué l'étude PISA qui, d'après mes connaissances, révèle aussi le mal-être des enfants français à l'école. Certains travaux montrent aussi qu'en maternelle, par exemple, les séances sont très focalisées sur l'oralité. Or tous les élèves n'ont pas les mêmes chances de pouvoir s'exprimer, tous n'ont pas de week-ends à raconter ou à parler d'un livre qu'on leur a lu. De ce fait, les enfants sont désavantagés dès le départ. Merci également d'avoir mentionné des études qui pourront alimenter nos futurs débats.

**Sylvie HEBERT (collège des personnes concernées)** : Les handicaps des enfants ont-ils été pris en compte dans vos enquêtes ?

**Fabrice MURAT (DEPP)** : Le panel que j'ai évoqué est généraliste, mais il en existe un spécifique aux élèves handicapés qui peut être comparé avec le général.

**Sylvie HEBERT (collège des personnes concernées)** : Cela peut-il avoir une incidence sur les résultats ?

**Fabrice MURAT (DEPP)** : Les résultats des élèves atteints de handicaps physiques sont similaires. En revanche, ceux qui souffrent de troubles DYS ou autistiques en obtiennent de nettement moins bons.

**Delphine BONJOUR (collège des associations- Secours Catholique)** : L'Éducation nationale a testé beaucoup de dispositifs, qui, par ailleurs, semblaient de bon sens, mais les résultats sont décevants. Envisagez-vous d'autres solutions ?

**Fabrice MURAT (DEPP)** : Je suis statisticien et peux simplement évoquer les résultats récents en mathématiques qui se sont fortement dégradés. Les élèves actuels de 4<sup>ème</sup> ont le même niveau que ceux de 5<sup>ème</sup> en 1995. Je ne perçois pas d'autre solution que d'améliorer l'implication des familles et des élèves dans la réussite scolaire, ainsi que les pratiques pédagogiques, notamment en mathématiques.

**Sonia BENMAA (collège des personnes concernées)** : Est-il possible dans les prochaines enquêtes d'inclure les troubles DYS au milieu social des enfants ? Il serait intéressant de pouvoir comparer les résultats des élèves handicapés en fonction de leurs classes sociales.

Par ailleurs, les programmes scolaires évoluent constamment. Pensez-vous que ces changements constants peuvent avoir une incidence sur la baisse des résultats ?

**Fabrice MURAT (DEPP)** : Le DEPP dispose déjà d'un panel d'élèves ayant des troubles DYS. Ne me souvenant plus des résultats, je pourrai vous transmettre les références de l'étude qui a été réalisée.

Concernant votre seconde question, il m'est difficile de mesurer les effets d'un changement de programme sur les performances scolaires. Il s'agit d'un problème de méthode : on ne peut préjuger des résultats des élèves si les programmes n'avaient pas changé. De toutes manières, il faudrait d'abord vérifier que ces modifications soient appliquées rapidement sur le terrain car les enseignants tendent à être conservateurs dans leurs pratiques.

**Christine SOVRANO (CGT)** : Je souhaite vous poser trois questions. Tout d'abord, comment définissez-vous les compétences pour des élèves ? Ensuite, vous avez mentionné une étude sur l'utilisation des outils numériques : concerne-t-elle les mathématiques et le français ou d'autres matières ? Enfin, des études sur les réformes successives de la formation des enseignants ont-elles été menées ?

**Fabrice MURAT (DEPP)** : La notion de compétence dépend des enquêtes. Dans certaines, elle correspond aux programmes scolaires (français, mathématiques, les langues vivantes, etc.). Dans d'autres – PISA par exemple – on mesure la littératie, c'est-à-dire la compréhension des textes en vue d'une application dans la vie active. Il existe donc une variété d'approches, mais la majorité des enquêtes mobilisent des compétences assez classiques.

Pour répondre à votre question sur le numérique, je vous ai présenté des résultats en mathématiques et en français, mais l'on a également interrogé les élèves sur des questions d'un autre ordre telles que l'estime de soi ou le sentiment d'efficacité. Les résultats complets de cette enquête n'ayant pas encore été dévoilés, je ne peux pas encore vous les transmettre.

En ce qui concerne la réforme de la formation des enseignants, le DEPP dispose de peu d'éléments. Cependant, des chercheurs de l'École d'économie de Paris ont utilisé nos données pour confronter les résultats des élèves, notamment au brevet des collèges, aux caractéristiques des enseignants (âge de recrutement, notations, etc.).

**Lucienne SOULIER (collège des personnes concernées)** : Je souhaite faire une remarque par rapport aux élèves en SEGPA. L'orientation décidée en conseil de classe ne permet souvent pas l'égalité des chances. Les membres des conseils de classe sont-ils compétents pour évaluer la capacité de l'élève à suivre une scolarité hors SEGPA ? Il n'existe pratiquement aucun retour à l'école classique et des fratries entières sont parfois envoyées dans ces sections. Je demande plus de vigilance face à ces injustices.

**Fabrice MURAT (DEPP)** : Les SEGPA font bien partie des panels dont je vous ai parlé. On peut donc évaluer si, à niveau de compétences équivalent, les élèves de milieux défavorisés sont plus fréquemment envoyés en SEGPA. Des études sur leurs parcours existent et un nombre important sort sans diplôme de l'école, mais certains s'insèrent par la voie professionnelle.

**Bernard MORIAU (collège des personnes qualifiées)** : L'école accueille-t-elle tous les enfants handicapés ? Par ailleurs, certaines pathologies sont-elles en train d'émerger ? Je pense notamment aux autismes.

**Fabrice MURAT (DEPP)** : L'école ne scolarise pas tous les élèves handicapés. En fonction de leur handicap, ils sont admis en inclusion complète ou partielle, mais peuvent aussi être déscolarisés. En termes d'évolutions, je n'ai pas de données relatives à l'augmentation ou pas des troubles autistiques.

**Brigitte ZAGO-KOCH (Secrétaire Générale du CNLE)** : Merci à tous pour vos interventions. Cette réunion est enregistrée et nous aurons un compte rendu intégral de nos débats. Si nous avons d'autres questions, nous reviendrons peut-être vers vous Fabrice.

**Fabrice MURAT (DEPP)** : Bien sûr, nous pouvons échanger par e-mail.

**Brigitte ZAGO-KOCH (Secrétaire Générale du CNLE)** : Merci beaucoup. Nous retenons aussi la proposition que vous nous aviez faite d'inviter la direction de l'enseignement scolaire.

**Fabrice MURAT (DEPP)** : Ils répondraient effectivement à un certain nombre de questions qui ont été posées.

## Intervention de Michael Förster

**Michael FÖRSTER (OCDE) :** Dans ma présentation, j'aborderai l'interdépendance des inégalités de ressources et des inégalités des chances en comparant la France à d'autres pays. Aujourd'hui, les inégalités atteignent mondialement des records. Les enquêtes de l'OCDE révèlent les points suivants :

- Les inégalités et le manque de mobilité se renforcent mutuellement.
- Les inégalités de ressources pénalisent la croissance économique en raison d'une mobilité sociale ralentie.
- La mobilité sociale a des facettes multiples, mais seule l'éducation est fréquemment mise en avant.
- Les débats publics se centrent sur l'inertie du bas de l'échelle alors que les analyses démontrent que l'immobilité est plus forte en haut.
- Les politiques publiques contribuent de manière efficace à diminuer les inégalités.

Lorsque l'on interroge les ménages sur l'importance qu'ils accordent aux études pour la réussite sociale, en moyenne 36 % estiment qu'elles sont indispensables, tandis qu'en France le pourcentage s'élève à 44 %. Selon une étude de 2018, plus de deux tiers des parents en France s'inquiètent d'ailleurs que leurs enfants ne puissent atteindre le même niveau socio-économique qu'eux, l'un des chiffres les plus hauts de l'OCDE.

### Les différentes dimensions de la mobilité sociale

Tout d'abord, la mobilité comporte deux formes : la mobilité **générationnelle** (entre parents et enfants) et la mobilité **au cours de la vie**. En outre, on ne retient habituellement que l'éducation, mais les revenus, le statut socioprofessionnel et la santé sont également des dimensions importantes de la mobilité. Enfin, on distingue deux degrés de mobilité : **absolue** et **relative**. La première renvoie au statut de l'enfant (éducation, profession, revenus, etc.), pouvant être plus avantageux que celui des parents. La seconde se rapporte à la position de l'individu dans l'ascenseur social. Dans ses travaux, l'OCDE a essentiellement comparé la mobilité relative.

L'immobilité a des conséquences sociétales, politiques et économiques. D'une part, un niveau de vie bas a une influence néfaste sur le bien-être, ainsi que sur les perspectives d'ascension sociale. D'autre part, l'immobilité a un impact sur la cohésion sociale et la participation démocratique. Certaines enquêtes prouvent en effet que la participation aux élections baisse dans un contexte d'immobilité. Finalement, cette immobilité sape les bases de la croissance économique. J'insiste sur le fait qu'un niveau élevé d'inégalités de ressources engendre un effet négatif sur la mobilité sociale et que, par conséquent, les deux sont intrinsèquement liés.

### L'ascenseur social

En 2019, l'OCDE a publié un rapport qui mesure le nombre de générations nécessaires aux descendants de familles modestes pour rejoindre la classe moyenne. D'un point de vue méthodologique, il s'agit d'un calcul qualitatif. Il prend en compte l'élasticité, c'est-à-dire le niveau à partir duquel les avantages dans le revenu sont transmis d'une génération à l'autre. En moyenne, 5 générations sont nécessaires pour atteindre un niveau de vie moyen. Dans les pays nordiques, 2 à 3 générations suffisent. En comparaison, en Amérique latine, 6 à 12 générations sont nécessaires pour grimper dans l'échelle sociale. La France se situe au-dessus de la moyenne des pays européens parce qu'il faut compter 6 générations pour que l'ascenseur social fonctionne.

L'examen des deux parties de la distribution sociale met en évidence le phénomène des **planchers** et des **plafonds adhérents (collants)**. En ce qui concerne l'éducation, la probabilité d'atteindre un niveau tertiaire si l'un de vos parents a atteint ce niveau est de 63 % en moyenne OCDE et de 68 % en France. En revanche, si aucun des parents a atteint le deuxième cycle du secondaire, la probabilité d'atteindre le niveau tertiaire baisse à 13 % en moyenne et 17 % en France. Parmi ces 13 %, seuls 2 % parviendront au doctorat. Le niveau de formation évolue donc très peu d'une génération à l'autre.

Le constat demeure le même dans la sphère des catégories socioprofessionnelles. En effet, 48 % des descendants de cadres occupent le même type d'emploi. En France, le chiffre s'élève à 53 %. Les descendants de travailleurs manuels ont 24 % de probabilités de devenir cadres en moyenne et 27 %

en France. En outre, les enfants dont les revenus du père se situent dans les 25 % supérieurs ont 42 % de chances de gagner à leur tour de hauts revenus. A l'inverse, si les revenus du père se situent dans les 25 % inférieurs, les probabilités baissent à 17 % en moyenne et à 15 % en France.

### Les inégalités de ressources et la mobilité sociale

Dans les pays les plus égalitaires en matière de revenus, la mobilité sociale est supérieure, ce qui se manifeste par exemple au Danemark, très égalitaire, et en Italie, inégalitaire. L'Allemagne, l'Autriche et la France relèvent d'exceptions car elles combinent un niveau d'inégalité de ressources en dessous de la moyenne de l'OCDE et un niveau très restreint de mobilité sociale. A l'opposé, il n'existe aucun pays qui réunit de fortes inégalités de revenus et une mobilité élevée. L'idée selon laquelle l'inégalité produit davantage de mobilité est donc contredite par cette étude. Dans tous les cas, les experts devront examiner les exceptions afin de déterminer leur origine.

### La mobilité au cours de la vie

L'OCDE ne dispose malheureusement pas de données qui permettent de suivre les parcours de vie sur le long terme. Il existe cependant des panels qui vont de 5 à 10 ans. Sur une période de 5 ans, la mobilité est faible en bas et en haut de la distribution : respectivement 57 % et 70 % des plus riches restent au même niveau. En France, les statistiques sont de 63 % et 71 % sur la même période. Les panels permettent de voir l'évolution sur 10 ans de certains pays. L'immobilité diminue, mais pas de manière considérable. En définitive, on constate que la mobilité sociale s'opère essentiellement durant les premières années de la vie. Par la suite, il y a une stagnation. Durant les années 1990, cette rigidité était moindre et elle a augmenté au cours des 20 dernières années. En France, elle peut être due au chômage de longue durée.

### Les chances d'appartenir à la classe moyenne

Les personnes de la génération silencieuse, nées avant 1943, avaient en moyenne, entre 55 % et 60 % de probabilité d'y appartenir. Cette probabilité a fortement augmenté pour les *baby boomers*, nés entre 1943 et 1964 car elle s'élevait à 65 %. Depuis lors, on observe une baisse constante. Effectivement, les générations Y, X et *millennials* se retrouvent dans la même situation que la génération silencieuse.

### Les pistes d'interventions publiques

Face aux inégalités actuelles, l'OCDE a considéré des axes d'intervention prometteurs, pays par pays. On en distingue deux : **assurer l'égalité des chances pour les enfants et atténuer les conséquences personnelles des chocs** défavorables (chute de revenus, chômage, etc.). Concernant les enfants, les mesures doivent commencer durant la petite enfance par le biais de dispositifs permettant d'équilibrer la vie familiale et la vie professionnelle et la mise en place de modes de gardes. La France se positionne positivement dans ce domaine. La redistribution constitue également un axe d'intervention intéressant. Celle-ci est perçue comme un levier pour atténuer les conséquences sur le court terme. Les prestations sociales s'y prêtent parfaitement. Pour atténuer les conséquences des chocs, il faut préparer l'avenir *via* des politiques actives du marché du travail. Depuis dix ans, les nouvelles formes d'emploi ne sont pas prises en compte par le système de protection sociale.

Je vais vous récapituler les trois recommandations de l'OCDE :

- Réduire les écarts scolaires entre les enfants issus de milieux socio-économiques différents

L'intervention de Fabrice Murat a mentionné les initiatives existantes.

- Réduire le chômage de longue durée

Cela passe par des interventions précoces, avant l'inscription au chômage, la création d'emplois de bonne qualité et une formation professionnelle efficace. A cet égard, le Compte Personnel d'Activité (CPA) en France est une mesure utile. Malheureusement, les salariés qui tirent profit des formations continues ne sont souvent pas ceux qui en ont le plus besoin.

- S'attaquer aux inégalités territoriales

En France s'accumulent plusieurs problèmes territoriaux liés au manque de services. Il est fondamental de limiter la concentration géographique de la pauvreté et prévoir plus de mixité sociale *via* des politiques de rénovation urbaine par exemple.

Je vous remercie pour votre attention et vous invite à consulter les rapports suivants de l'OCDE :

- [Sous pression : la classe moyenne en perte de vitesse](#) (juin 2019)
- [L'ascenseur social en panne ? Comment promouvoir la mobilité sociale](#) (mai 2019)

## Discussion

**Brigitte ZAGO-KOCH (Secrétaire Générale du CNLE)** : Je vous remercie pour cette intervention complémentaire à la précédente. Je retiens un certain pessimisme sur l'ascenseur social, malgré un accès à l'école plus généralisé qu'auparavant. Les Français attachent une grande importance au diplôme, qui est perçu comme un tremplin pour l'avenir. Je vous remercie également d'avoir fait la corrélation entre l'absence de mobilité et la cohésion sociale, ainsi que d'avoir insisté sur les inégalités territoriales, un point qu'avait souligné Madame Duru-Bellat en évoquant les équipements.

Je vais donner la parole aux personnes qui souhaitent intervenir.

**Marie-Jeanne GRENIER (collège des personnes concernées)** : Je souhaite rebondir sur vos derniers propos concernant la formation professionnelle. L'offre de formation est souvent définie en fonction de besoins territoriaux. Étant donné que les régions la financent, il peut être difficile de suivre une formation en dehors de son lieu d'habitation.

**Alain ROUSSENAC (FO)** : Les études de l'OCDE prennent-elles en compte les revenus liés au patrimoine au même titre que ceux du travail et des *minima* sociaux ?

**Naouel AMAR (min. jeunesse et sports- DJEPVA)** : La dégradation des conditions d'accès à la classe moyenne des jeunes générations concerne-t-elle tous les pays de l'OCDE ? Où la France se situe-t-elle ?

**Sonia BENMAA (collège des personnes concernées)** : Au Danemark, il existe, sous certaines conditions, un revenu universel destiné à tous les jeunes. Ce dispositif peut-il avoir un impact sur les études et l'insertion professionnelle ?

**Christine SOVRANO (CGT)** : Vous avez mentionné des politiques actives qui doivent permettre de créer des emplois de qualité. Les pays nordiques ont mené des réflexions sur le marché du travail et la formation, notamment dans le cadre de reconversions professionnelles. Cela a-t-il une incidence sur le niveau de revenus et la mobilité sociale plus élevée de ces pays ?

**Michael FÖRSTER (OCDE)** : Auparavant, l'OCDE fondait ses analyses des inégalités sur des questions géographiques, mais cela a évolué. En réalité, il faut adopter une approche spatiale car on observe des inégalités territoriales au sein d'agglomérations ou d'une même région. Ces inégalités se manifestent dans l'accès aux soins, aux services ou à la formation. C'est un problème majeur, d'autant plus dans un pays centralisé comme la France.

La question du patrimoine est particulièrement liée à l'égalité des chances. L'héritage est un élément important pour les classes moyennes, mais se concentre pourtant sur les hauts revenus.

Selon les données actuelles, les 10 % les plus aisés – en France cela concerne environ 27 % de tous les revenus – détiennent 50 % du patrimoine alors que 40 % de la population en a aucun. Il est donc nécessaire de réduire cette forte concentration et d'encourager les autres ménages à se constituer un patrimoine pour faire face aux chocs de la vie (chômage, crise sanitaire, etc.). Il y a deux mois, l'OCDE a publié une étude empirique sur l'effet des prestations sociales sur la distribution des revenus et du patrimoine. Il faut souligner que la France est l'un des pays les plus redistributifs. Les résultats de cette étude montrent qu'en joignant revenu et patrimoine, l'effet redistributif des impôts diminue considérablement.

Concernant les difficultés d'accès à la classe moyenne des jeunes, on note qu'en France la chute est moins prononcée qu'ailleurs bien qu'elle suive le mouvement. Les données disponibles confirment le meilleur niveau de vie des *baby boomers* par rapport aux générations suivantes.

Le dispositif danois destiné aux jeunes s'inscrit dans une tendance plus globale parmi les pays de l'OCDE à tester des systèmes de revenus universels. Les évaluations de ces modèles reposent sur des indicateurs tels que le taux d'emploi ou le revenu moyen, mais il semble effectivement pertinent de prendre en compte l'investissement dans une formation. À ma connaissance, l'effet du revenu universel sur le marché du travail n'a pas été étudié. Dans tous les cas, un emploi de qualité a un impact positif sur le salaire.

**Marie-Jeanne GRENIER (collège des personnes concernées)**: Existe-t-il des études sur l'accès à un premier emploi de qualité, notamment en fonction de l'origine sociale et de son réseau ?

**Michael FÖRSTER (OCDE)** : Des études ont été faites sur la transition entre la vie scolaire et le monde du travail, mais d'autres facteurs ont été pris en compte. La Commission européenne a aussi mené des enquêtes comparatives par pays sur le système éducatif et la transition vers l'emploi. Je ne peux pas répondre dans l'immédiat, je pourrais cependant me renseigner.

**Brigitte ZAGO-KOCH (Secrétaire Générale du CNLE)** : Merci monsieur Förster pour votre disponibilité et cette présentation très riche qui servira la réflexion de ce groupe de travail. Nous ne manquerons pas de nous retourner vers vous au fil de l'avancée des travaux. Merci beaucoup.

## Désignation d'un Président et de rapporteurs

**Brigitte ZAGO-KOCH (Secrétaire Générale du CNLE)** : Merci aux deux intervenants de nous avoir présenté des études qui contribueront à affiner notre programme de travail. Notre avis étant attendu en fin d'année, nous disposons de suffisamment de temps. Notre groupe doit désormais se doter d'un président ou d'une présidente et d'un ou deux rapporteurs. La présidence anime les débats et coordonne les travaux du groupe avec le secrétariat général. Le rapporteur assiste le président dans ses recherches de participants et dans l'écriture de l'avis d'une quinzaine de pages maximum contenant douze à quinze propositions.

Je vous laisse la parole, nous écoutons vos propositions. J'ai déjà discuté avec Lucienne, intéressée par la présidence, et avec Coralie, disposée à effectuer son « apprentissage » de rapporteure pour contribuer aux travaux du groupe.

**Sonia BENMAA (collège des personnes concernées)** : Je propose ma candidature en tant que rapporteur. J'insiste sur le fait que je n'ai pas d'expérience dans cette fonction, mais je suis motivée.

**Brigitte ZAGO-KOCH (Secrétaire Générale du CNLE)** : Ce n'est pas un problème Sonia, la motivation est la première disposition. Nous travaillons ensemble, il ne faudra simplement pas hésiter à nous faire part des difficultés éventuelles.

**Lucienne SOULIER (collège des personnes concernées)** : J'aurai également besoin d'un apprentissage et de conseils. Je ne préfère donc pas occuper seule le rôle de présidente et peux éventuellement passer la main.

**Brigitte ZAGO-KOCH (Secrétaire Générale du CNLE)** : Il nous faut donc un co-président issu d'un autre collège que celui des personnes concernées. Nous déterminerons après la périodicité des réunions, mais pour ceux qui craignent de s'engager par manque de temps, je précise qu'il est envisageable de nous réunir une fois par mois, voire tous les un mois et demi.

**Delphine BONJOUR (Secours Catholique)** : J'accepte d'occuper la co-présidence avec Lucienne.

**Brigitte ZAGO-KOCH (Secrétaire Générale du CNLE)** : Merci beaucoup Delphine

**Lucienne SOULIER et Delphine BONJOUR assureront la co-présidence.**

**Sonia BENMAA et Coralie DECLÉ sont désignées rapporteuses.**

## Proposition d'un calendrier de travail

**Brigitte ZAGO-KOCH (Secrétaire Générale du CNLE)** : Nous allons maintenant définir notre organisation. Le groupe « Logement » fonctionne en sous-groupes, ce que je ne recommande pas car cela nécessite quasiment une réunion hebdomadaire. Le groupe « Accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle » se réunit mensuellement. Nous devons évaluer ce qui est tenable, en sachant que si l'avis n'est pas fini en décembre, il peut être remis en février. De nombreux travaux en lien avec l'égalité des chances existent notamment les dispositifs relatifs à la petite enfance et les mesures de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. Il ne s'agit pas de refaire ce qui l'a déjà été mais de nous appuyer dessus en adoptant une approche originale, différente. Les interventions de ce matin sont éclairantes en ce sens. Nous pourrions en prévoir d'autres pour les prochaines réunions.

Sonia m'indique par écrit qu'une réunion mensuelle lui convient.

**Christine SOVRANO (CGT)** : Je partage l'avis de Sonia. Par ailleurs, comment allons-nous choisir les objets qui vont animer nos débats au regard de la richesse des interventions ?

**Brigitte ZAGO-KOCH (Secrétaire Générale du CNLE)** : Une fois les comptes rendus en notre possession, je suggère d'organiser une réunion avec les présidentes, les rapporteuses et les membres disponibles du groupe pour élaborer ensemble une feuille de route. Par la suite, nous pourrions la proposer en séance plénière. Qu'en pensez-vous ?

**Christine SOVRANO (CGT)** : Je suis d'accord avec cette méthode. Ayant un emploi du temps très chargé, j'ai néanmoins besoin de connaître les dates de réunion longtemps à l'avance.

**Lucienne SOULIER (co-présidente)** : Je valide également la tenue d'une réunion pour l'élaboration de la feuille de route.

**Sonia BENMAA (rapporteuse)** : Étant donné que je fais partie d'autres groupes de travail, j'ai aussi besoin de connaître rapidement les dates de réunion.

**Brigitte ZAGO-KOCH (Secrétaire Générale du CNLE)** : Je pense que les réunions se dérouleront en avril et que nous pourrions vous proposer des dates en fin de semaine.

S'il n'y a pas d'opposition, notre groupe tiendra une réunion mensuelle.

**Marie-Jeanne GRENIER (collège des personnes concernées)** : L'avis à rendre s'inscrit-il dans un cadre précis ?

**Brigitte ZAGO-KOCH (Secrétaire Générale du CNLE)** : Nous le déterminerons ensemble en fonction de la feuille de route.

Delphine évoque sur le *chat* les auditions à programmer. Nous avons évoqué la possibilité d'inviter la direction de l'enseignement scolaire pour nous présenter les dispositifs existants. Ce serait intéressant d'écouter des professionnels de la formation, en étant attentifs à ne pas reproduire le travail du groupe « Accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle ». Toute proposition sera la bienvenue.

**Delphine BONJOUR (collège des associations-Secours Catholique)** : Notre thème de travail étant vaste, nous devons le réduire, notamment en adaptant les auditions.

**Brigitte ZAGO-KOCH (Secrétaire Générale du CNLE)** : Tout à fait.

**Sonia BENMAA (rapporteuse)** : Pourrions-nous répondre à des questions abordées lors des séances plénières, qui concernent parfois aussi les champs de travail d'autres groupes du CNLE ?

**Brigitte ZAGO-KOCH (Secrétaire Générale du CNLE)** : Nous pouvons réadapter notre feuille de route en fonction des questions soulevées en séance plénière. Cependant, le propre d'un groupe de travail est d'avancer sur ses propositions en limitant les interférences extérieures. Nous planifierons des réunions trimestrielles entre présidents et rapporteurs des différents groupes de travail pour suivre les travaux des autres et réajuster notre programme si nécessaire.

Étant donné que personne ne souhaite prendre à nouveau la parole, je clôture cette réunion. Je remercie encore Fabrice et Michaël, ainsi que celles qui occuperont les fonctions de co-présidentes et de rapporteurs. Juliette et moi vous proposerons rapidement des dates en avril pour la réunion consacrée à l'élaboration de la feuille de route et notre prochaine séance de travail. Par ailleurs, la prochaine séance plénière du CNLE aura lieu le 12 mars.

*La séance est levée à 12 heures 05.*

## INDEX

*Nous vous signalons que nous n'avons pu vérifier l'exactitude du nom suivant :*

Coralie (Latribu Detachenn) ..... 3, 12